
LES NOUVELLES HYPOTHESES ECONOMIQUES DU COR

Chères et chers camarades,

Objet

Lors de la réunion plénière du 25 novembre, les membres du COR ont débattu des différentes hypothèses économiques et déterminé les scénarios les plus pertinents, qui serviront à élaborer les projections à long terme du système de retraite dans le prochain rapport à paraître en juin 2022

Motivations

Parfois taxé d'optimisme béat par ses détracteurs, le COR a engagé un processus de réflexion et de discussion autour de ces scénarios. Dans cette perspective, il a organisé une consultation d'experts sur le choix des hypothèses économiques sous-jacentes aux projections du système de retraite. Elle a notamment permis d'interroger ce qu'il est possible d'espérer en termes de croissance de la productivité horaire du travail. Cette circulaire revient sur les principaux résultats de cette consultation

Principaux points

Le 15 novembre dernier, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a organisé son colloque annuel sur le thème suivant : le COR est-il trop optimiste ? Quelles hypothèses économiques retenir pour les projections de long terme du système de retraite français ?

Pour établir ses projections financières du système de retraite à long terme, le COR doit s'appuyer non seulement sur des hypothèses démographiques, qui sont celles de l'INSEE, mais également sur des hypothèses économiques. Depuis sa création en 2000, le COR élabore les scénarios économiques de long terme pour ses travaux. Le choix de ces scénarios de long terme est le fruit d'une discussion et d'un consensus entre ses membres, consensus construit à partir des travaux et études disponibles en la matière.

Quatre hypothèses ont été discutées par le Conseil :

- la cible de taux de chômage,
- l'hypothèse de stabilité de partage de la valeur ajoutée entre rémunérations du travail et du capital,
- l'hypothèse de stabilité du temps de travail,
- les cibles d'évolution de la productivité horaire du travail.

1. La cible de taux de chômage

Sur ce point, le Président du COR a rappelé l'influence limitée de cette hypothèse sur les projections financières du système de retraite, notamment en ce qui concerne la part des dépenses de retraite dans le PIB à long terme. L'hypothèse d'une cible unique de taux de chômage à 7 % est maintenue.

2. L'hypothèse de stabilité du partage de la valeur ajoutée

Le président a souligné le constat d'une stabilité depuis les années 90. Les experts sollicités lors de la consultation validant majoritairement cette hypothèse, le Président a proposé de la conserver pour les prochaines projections. Cette proposition a été adoptée par le Conseil.

3. L'hypothèse de stabilité de la durée du travail

A la suite de la mise en place des 35 heures, la baisse du temps de travail s'est arrêtée et le temps de travail annuel s'est stabilisé. Les experts économiques recommandent majoritairement de conserver cette hypothèse utilisée jusqu'à présent dans les projections du COR. À l'issue du débat, l'hypothèse de stabilité de la durée du travail est conservée.

4. Les cibles d'évolution de la productivité horaire du travail

En abordant ce thème, le Président a rappelé leur impact important sur les résultats des projections du COR, en raison du mécanisme d'indexation des retraites sur les prix.

C'est en effet cette hypothèse qui a été le plus débattue, d'une part en ce qui concerne le nombre de scénarios à retenir : trois ou quatre, mais également en ce qui concerne le niveau des cibles retenues.

Le président a proposé un compromis avec quatre cibles d'évolution de la productivité horaire : 0,7%, 1%, 1,3% et 1,6%. Il a été rappelé que la commission européenne retient également une cible de 1,5% lors de projections similaires dans le cadre des travaux d'un groupe de travail européen sur le vieillissement.

FO était partisan du *statu quo*, l'option basse ramenée de 1% à 0,7% pouvant conduire à mettre en avant le déséquilibre financier en résultant éventuellement pour justifier une future réforme du système des retraites.

FO rappelle sa détermination à défendre un système de retraite par répartition, fondé sur la solidarité intergénérationnelle et sur un calcul par annuités qui permet de compenser certains aléas des parcours professionnels, à préserver le pouvoir d'achat des pensions, ainsi qu'à améliorer les dispositions du système actuel, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous.

Amitiés syndicales.

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général